

# Lutte contre la précarité alimentaire, nouvelles formes de solidarité et de démocratie alimentaires



## Formation continue adossée

### Dates

Du 13 au 17 avril 2026 (1 semaine)

### Lieu

L'Institut Agro - Pôle Tropiques et Méditerranée  
[1101 Av. Agropolis, 34090 Montpellier](https://www.institut-agro-montpellier.fr/1101-Av-Agropolis-34090-Montpellier)

### Public

Salariés ou demandeurs d'emploi

Consultants, professionnels de niveau master ou avec quelques années d'expérience en ONG/organisations internationales/collectivités territoriales/entreprise (R&D), chefs de projet ou chargés de mission "sécurité alimentaire et nutrition" ou "alimentation" ou "lutte contre la précarité alimentaire"

### Responsable pédagogique

Marie Walser

### Lien web



<https://www.institut-agro-montpellier.fr/formations/formation-tout-au-long-de-la-vie/recherche-d-une-formation-continue/lutte-contre-la>

### Certification



L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

# Contact

Pôle formation continue courte

E-mail : [safco-formations-courtes@institut-agro.fr](mailto:safco-formations-courtes@institut-agro.fr) Tél : 04 99 61 30 27

Adresse : L'Institut Agro Montpellier – 2 place Pierre Viala Campus La Gaillarde  
34 000 MONTPELLIER

SIRET : 130 026 222 00013

---

Ce module explore l'évolution de la lutte contre la précarité alimentaire, allant de l'aide traditionnelle par dons à l'émergence de **nouvelles formes de solidarité**.

La formation met en évidence les **limites de l'aide alimentaire classique** et promeut des approches qui reconnaissent les dimensions sociales, culturelles et le **pouvoir d'agir** des personnes.

Elle permet aux participants d'identifier les actions possibles et d'étudier la construction d'une **démocratie alimentaire**, notamment à l'échelle des collectivités territoriales.



# Objectifs

Ce module vise à montrer comment évolue le traitement de la précarité alimentaire, de l'aide alimentaire sous forme de dons d'aliments avec une forte préoccupation nutritionnelle, à de nouvelles formes de solidarité qui reconnaissent d'avantage les dimensions sociales, culturelles et du pouvoir d'agir, jusqu'à la construction d'une démocratie alimentaire, de l'échelle locale à l'échelle nationale et internationale. Il permettra de discuter sur le cas de la construction de la politique de solidarité alimentaire de la métropole de Montpellier.

A défaut de pouvoir suivre le module "Alimentation, santé, nutrition : nouveaux enjeux et interventions", le prérequis pour les participants à ce module en formation continue est de s'informer au préalable sur les grands enjeux nutritionnels à l'aide d'un dossier qui sera fourni par les organisateurs de ce module.

**A la fin de ce module, les participants sont capables de :**

- ☐ Comprendre les limites de l'aide alimentaire sous forme de dons d'aliments
- ☐ Connaître des expériences d'autres formes de solidarité alimentaire
- ☐ D'identifier les actions possibles d'une collectivité territoriale en matière de démocratie alimentaire

# Contenu et programme

- 1- L'histoire des politiques de solidarité alimentaire
- 2 - L'aide alimentaire par dons d'aliments, ses intérêts et limites vues par les "bénéficiaires"
- 3 - Les nouvelles formes de solidarité et de démocratie alimentaire
- 4 - Réflexion collective sur la construction d'une politique de collectivité territoriale en matière de solidarité alimentaire

# Modalités pédagogiques

Les séances se dérouleront sous forme d'exposés de professionnels ou d'enseignants et de travaux de groupe puis d'exposés sur la base de synthèse de documents en français et en anglais.

# Conditions d'admission

La fiche de candidature est à télécharger et à envoyer à [ipad@supagro.fr](mailto:ipad@supagro.fr)

## À noter

Une formation en présentiel avec les étudiant-es du Mastère Spécialisé® « Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable » (IPAD).

## Tarifs

**1 575 €** nets de taxes/participant

Les repas, les hébergements et les déplacements ne sont pas pris en charge par L'Institut Agro Montpellier.

Tarif indiqué hors taxes, notre organisme étant assujetti à la TVA mais bénéficie d'une exonération pour la formation professionnelle continue conformément aux dispositions de l'article 261 du CGI.

Salariés avec financement employeur ou OPCO, exploitants agricoles avec prise en charge VIVEA, agents CIRAD ou INRAe : tarif préférentiel (nous consulter)

Demandeurs d'emploi, personnes en autofinancement : tarif adapté (nous consulter)

Formation non éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

*Dernière mise à jour - 5 février 2026*